AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C1797
FR0013181864-FS0589

8 juin 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CGG

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 8 juin 2020, la société de droit de l'état du Delaware The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE19801, Etats-Unis), a déclaré avoir franchi en baisse, le 2 juin 2020, indirectement par l'intermédiaire de sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CGG[1] et détenir indirectement 17 886 actions CGG représentant autant de droits de vote, soit 0,003% du capital et des droits de vote de cette société répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
Goldman Sachs International	0	0	0	0
Goldman Sachs Asset Management, L.P	17 783	ns	17 783	ns
Goldman Sachs & Co. LLC	103	ns	103	ns
Total The Goldman Sachs Group, Inc.	**17 886**	**0,003**	**17 886**	**0,003**

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions CGG hors marché, au résultat de laquelle l'exemption de trading s'applique pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

À cette occasion, la société Goldman Sachs International a déclaré avoir franchi en baisse les mêmes seuils.

[1] Sur la base d'un capital composé de 709 965 610 actions ordinaires représentant 710 192 547 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.